



C O P : E

Wittenheim, le 23 juillet 2019

Monsieur Le Maire,

Nous venons de recevoir copie d'une course « Cannondale ENDURO TOUR » qui vous a été transmise pour observations éventuelles.

Une fois de plus, les ASSOCIATIONS de Chasse concernées par ces nuisances et ces tracés n'ont même pas été mise au courant. Qu'en est-il des décisions prises en CCCC ?

Ce genre de compétition, déjà programmée en 2017, n'a guère laissé de bons souvenirs.

Il faut rappeler que les descentes de ce genre à travers bois, programmées sur 1 jour, se sont multipliées de dimanche en dimanche et font apparaître des compétiteurs aujourd'hui encore (Suisses, Allemands, Belges, etc ...) et qui plus est, ne vous laissent pas 1 centime en caisse, au contraire !

Il faut savoir que 2 dossiers différents ont été déposés :

1-Le dossier technique déposé par le V.C.A Guebwiller, parle d'une manifestation cycliste sur la voie publique. Dans l'ensemble un faux, d'après lecture des tracés !!!

En lisant ces tracés, tous se trouvent coupant à travers bois, empruntant toutes sorties d'itinéraires, sentier vosgiens, hors pistes, etc...

2-L'autre dossier CERFA dit se dérouler en totalité ou partie sur une voie publique ouverte à la circulation (encore un faux), apparemment c'est complètement en dehors.

En page 4 est ASSURER : de la réparation ..... de la voie publique, sécurités, couvertures à repenser avant d'engager votre responsabilité !

Nous tenons quand même à vous préciser que de toutes les associations que vous soutenez, les associations de chasse sont les seules qui vous rapportent de l'argent, et qui sont ponctuellement pénalisées....

De plus est, ces déplacements actuels et à venir de jour comme de nuit dérangent et décantonnent le gibier en permanence. Nous comptons actuellement 100 sorties pour un tir de 10 sangliers !

Actuellement ces descentes effrénées qui ont repris à travers bois et sapinières, ont eut un effet de dispersion et nous ne voyons plus aucun chamois, ni cerf et sommes incapables de savoir, comment réussir le minima en tir de gibiers rouges, avec à la clef une pénalité de 1500 € par bête non tirée.

L'autorisation par vos soins, ne fera qu'accroître toutes ses disparités et se soldera en 2024 très vraisemblablement par une perte financière conséquente.

Nous comptons énormément sur votre compréhension, votre bon sens, et votre soutien car d'après la demande du préfet, la balle est dans votre camp...

Il va de soit que nous sommes complètement « DEFAVORABLE » à ces compétitions chronométrées, hors pistes et dangereuses, non couvertes par leur assurance.

Dans l'attente de vous lire, restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le maire, mes sincères salutations.

Le Président